

Le Directeur de l'OSU – Institut PYTHEAS (OSU – IP)

Vu le code de l'Éducation et notamment son article 713-9 ;

Vu le décret n°85-1243 du 26 novembre 1985 portant création d'instituts et d'écoles internes dans les universités et les instituts nationaux polytechniques ;

Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu l'arrêté du 16 février 2018 portant nomination du Directeur de l'OSU – Institut PYTHEAS ;

Arrête

Article 1^{er} :

Délégation de signature est consentie à **Mme Florence MARCADÉ**, Technicien Classe Exceptionnelle, Responsable administratif adjoint de l'OSU – Institut PYTHEAS à l'effet de signer, au nom et pour le compte du Directeur les actes listés comme suit : *[en matière financière exclusivement, le domaine administratif reste de la compétence du Directeur par délégation du Président]*

- La certification du service fait sur les factures sans limitation ;
- Les décisions relatives aux engagements concernant l'ensemble de l'OSU – IP [UB 939 (9391AD ; 9390SE)] ; jusqu'à concurrence d'un montant de **89 999 €** sous réserve du respect de la règle de la comptabilisation préalable de l'engagement et en application de la politique d'achat de l'Université d'Aix-Marseille ;

Cette signature ne pourra en aucun cas être subdéléguée.

Article 2 :

Le présent arrêté prendra effet à compter 6 février 2020 et prendra fin au plus tard au terme de mandat du délégant ou du délégataire. Toutes dispositions précédemment arrêtées dans ce domaine sont abrogées.

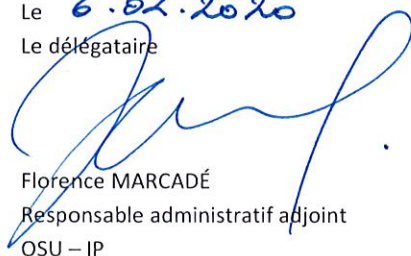
Article 3 :

La Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vu et pris connaissance

Le 6.02.2020

Le délégataire

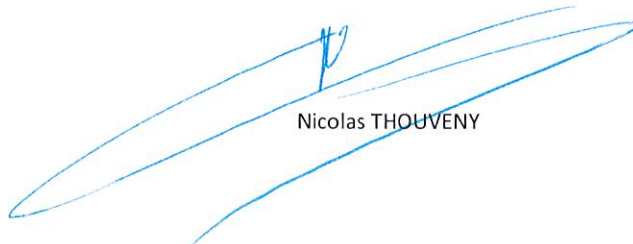


Florence MARCADÉ
Responsable administratif adjoint
OSU – IP

Fait à Marseille

Le 7/02/2020

Le Directeur de l'OSU - IP



Nicolas THOUVENY